



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 21 décembre 2017

### Signature de la charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement associatif de La Réunion

**Jeudi 21 décembre 2017 - 14h30 - préfecture**

Jeudi 21 décembre 2017, Amaury de Saint-Quentin, préfet de La Réunion, 17 collectivités territoriales, le président de l'association des maires de La Réunion et le président du mouvement associatif de La Réunion ont signé la **charte des engagements réciproques** de La Réunion. Ce document décline localement la charte du 14 février 2014 signée par l'État, les représentants nationaux du mouvement associatif et des collectivités territoriales.

**La charte a vocation à impliquer trois grandes entités : les associations, les collectivités territoriales et l'État.**

L'adhésion à la charte des collectivités et de l'État permet de donner un signe fort aux associations qui œuvrent au quotidien au côté des pouvoirs publics. C'est un moyen de **renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs qui font l'action publique.**

Pour les collectivités territoriales comme pour l'État, **la signature de cette Charte est une façon de reconnaître l'engagement citoyen et bénévole de toutes celles et ceux qui œuvrent dans les associations et de promouvoir les valeurs de la République et de la Laïcité.**

#### Contexte général et enjeux

Le tissu associatif réunionnais compte plus de 16 500 associations intervenant dans différents secteurs (social, économique, culturel, sportif, environnemental...) ; il assure un rôle déterminant dans le maintien du lien social (solidarité, aide, écoute, actions citoyennes, animation...) et constitue un partenaire essentiel des pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général. 135 000 bénévoles contribuent à faire vivre et à animer ce tissu associatif qui représente par ailleurs une part importante de l'économie sociale et solidaire, avec 20 380 emplois recensés en 2015 et une masse salariale de 465 millions d'euros.

Dans le même temps, ce tissu associatif dynamique présente des signes de fragilité importants:

- Fragilité financière pouvant conduire à des liquidations;
- Déficit de formation des bénévoles et des dirigeants ;
- Isolement de certaines associations et difficulté pour disposer d'aide et d'information ;
- Manque de structuration du tissu associatif.

#### Une démarche partenariale

En janvier 2016, le préfet de La Réunion a installé un groupe de travail pluri-partenarial avec les associations et coordinations d'associations, le conseil régional, le conseil départemental, des communes, l'association des maires de La Réunion, des services de l'Etat, le CCEE, le CESER, la CRESS, etc.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Quatre thèmes de travail ont été identifiés :

- La structuration du monde associatif ;
- Le financement des associations ;
- La mise en réseau des acteurs institutionnels et des structures relais de proximité ;
- La promotion de l'engagement civique et moral.

Ces travaux ont permis la rédaction de la charte locale des engagements réciproques proposant **10 mesures concrètes** :

- Créer le Mouvement associatif et favoriser l'émergence de groupements thématiques d'associations ;
- Améliorer la connaissance du tissu associatif ;
- Améliorer les modalités de subventionnement des associations ;
- Accompagner et former les dirigeants associatifs et bénévoles ;
- Faciliter l'accès à l'information des acteurs associatifs ;
- Renforcer la coordination des politiques associatives ;
- Favoriser l'engagement des jeunes dans le monde associatif ;
- Encourager et valoriser l'engagement citoyen dans le monde associatif ;
- Favoriser la compréhension ainsi que l'adhésion aux valeurs de la République et à la laïcité des bénévoles et dirigeants associatifs ;
- Mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la vie associative.

#### 17 collectivités signataires aux côtés de l'Etat et du mouvement associatif

- Le conseil régional ;
- Le conseil départemental ;
- La communauté d'agglomération du Sud (CASUD) ;
- La communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS) ;
- La communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) ;
- Les communes de : Cilaos, l'Entre-Deux, Le Port, Petite- Ile, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Rose, Salazie et Trois Bassins ;
- Le président de l'association des maires de La Réunion est également signataire.

#### Modalités de suivi et mise en œuvre

Le suivi général de la Charte d'engagement réciproque sera effectué par la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), placée sous l'autorité du préfet et animée par le délégué départemental à la vie associative.

#### Création du mouvement associatif de La Réunion

Le 31 mai dernier, dans le cadre de ce processus de concertation, 5 coordinations associatives (l'UDAF, le CROS, le CRAJEP, la Ligue de l'enseignement et l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux) ont fondé, sur le modèle métropolitain du mouvement associatif français, Le Mouvement Associatif de La Réunion.

L'objectif de cette coordination est de positionner les associations comme un corps intermédiaire reconnu par l'État et les collectivités locales et faciliter ainsi le dialogue et la concertation.

Jean-François Beaulieu, représentant du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), a été élu président du mouvement associatif réunionnais.

#### Contact presse

